



MINISTERE  
DE L'EDUCATION  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,  
*chargé des relations avec  
l'Assemblée de la Polynésie française  
et le Conseil économique, social et culturel*

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS  
CIRCONSCRIPTION N°6

*L'Inspectrice de l'Education nationale*

**Pirae, Le**

A

**LETTRE DE MISSION ADJOINT SUPPLEMENTAIRE  
EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE +.**

Vous avez été nommé adjoint supplémentaire, sur l'école primaire de ... située dans le REP + des Tuamotu-Gambier. A ce titre, vous êtes placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspectrice de la circonscription n° 6 Tuamotu-Gambier.

**1° - Contexte du poste.**

Enseignant(e) ordinaire, l'« adjoint(e) supplémentaire » :

- est à la disposition de tous les élèves de l'école,
- n'a pas vocation à assurer particulièrement le soutien,
- peut proposer des activités intégrées au projet de la classe,  
⇒ se trouve donc en lien permanent avec les maîtres des classes.
- doit participer à la conception et à la mise en œuvre des projets de période en matérialisant son action et les modalités de l'action. Cette action doit pouvoir permettre aux titulaires des classes de dédoubler des groupes afin de mieux aider les élèves.

Dans le **premier degré**, l'adjoint supplémentaire intervient principalement dans la classe en co-intervention. Il est toutefois possible de varier les lieux d'interventions : BCD, Salle informatique, salles spécifiques.

⇒ Son interlocuteur direct privilégié pour toute communication est le coordonnateur REP+.

**Projet de réseau** : mise en cohérence de la mutualisation des moyens entre le premier et le second degré. A ce titre, l'adjoint REP+ :

- **participe pour les écoles de l'atoll du collège ou du GOD**, à raison de quatre heures hebdomadaires, en français et en mathématiques, à des séances de co-enseignement avec les professeurs de 6<sup>ème</sup>.  
⇒ Ces heures se situeront en début de matinée ou d'après-midi pour ne pas perdre de temps en déplacements.
- **pour les écoles des atolls éloignés du collège**, sera chargé de la communication régulière avec le coordonnateur REP+ et de la dynamique des actions en distanciel avec le collège.

**2° - Vos missions**

Elles s'articuleront autour des six grandes priorités dégagées par le projet territorial de l'éducation prioritaire. Vous prioriserez les éléments ci-dessous.

**PRIORITE 1**

**Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun (confer Les fondamentaux des fondamentaux)**

Maîtrise de la langue : cet enseignement se construira sur :

- la langue orale,
- un réel enseignement de la compréhension,
- des situations finalisées et significatives en production d'écrits,
- un travail régulier et réfléchi en EDL et une vigilance particulière sur la fréquentation régulière de la littérature.  
⇒ Les activités en BCD et le lien inter et transdisciplinaire seront développés.

Mathématiques : cet enseignement se construira sur :

- les mesures et grandeurs,

- la résolution de problèmes et l'organisation des données.
  - ⇒ Cet enseignement se référera toujours à des situations concrètes pour que les élèves donnent du sens. Les schémas, dessins d'observation, cartes heuristiques seront privilégiés.
  - ⇒ Dans ces domaines disciplinaires prioritaires, vous aiderez les titulaires de classe à mettre en œuvre une réelle différenciation pédagogique développée autour des gestes professionnels efficaces.

Autonomie, l'initiative, des approches fréquentes des méthodes de travail : du rangement du classeur à l'automatisation de procédures et stratégies.

Usage du numérique afin d'assurer la différenciation dans un cadre motivant tout en cherchant à réduire les inégalités sur ce sujet.

- ⇒ Sur les temps de récréation, en accord avec l'équipe de l'école, vous pourrez proposer des ateliers d'acculturation en BCD.

## PRIORITE 2

### Conforter une école bienveillante et exigeante

Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité :

- ⇒ Mettre en place l'accompagnement éducatif ainsi que l'accompagnement aux devoirs, auquel vous participerez.
- ⇒ Développer avec les enseignants la culture des gestes professionnels efficaces.
- ⇒ Aider à l'amélioration du climat scolaire.

## PRIORITE 3

### Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Des parents accueillis :

- *espace* (droit d'échange et de réunion) avec une connexion internet mis à disposition des familles,
- *journées portes ouvertes* : placer les parents, en présence de leurs enfants, dans le cadre d'actions communes,
- *rencontres conviviales* (comme les journées polynésiennes) se mettront en œuvre afin de tisser le lien nécessaire à la réussite de l'élève.
  - ⇒ En fonction du projet d'école, participation active à cet accueil ainsi qu'à la dynamique de l'ouverture de la bibliothèque – ludothèque, ½ heure deux fois par semaine aux parents de maternelle, accompagnés de leurs enfants lors de l'arrivée à l'école.

Des parents informés : des *rencontres individuelles* avec les familles (valorisant la réussite et les progrès), des entretiens personnalisés aideront les parents à prendre connaissance du travail de leur enfant.

- ⇒ **N'étant pas titulaire d'une classe, vous veillerez à participer activement à l'amélioration de cette relation essentielle à la réussite de l'élève.**

## PRIORITE 4

### Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

Temps de travail en équipe institués dans l'emploi du temps.

- ⇒ Préparations communes, projets communs, analyses de séances, conceptions de dispositifs adaptés aux besoins des élèves, projets de Co intervention, recherche – action – formation.
- L'Adjoint(e) supplémentaire doit avoir un outil personnel de préparation. Les tâches de correction seront partagées avec les titulaires.

Le travail en équipe, cycle école/collège portera sur la continuité des enseignements, des apprentissages et leur progressivité.

## PRIORITE 5

### Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.

Formation grâce aux expériences des réseaux d'éducation prioritaire métropolitains : il vous est demandé d'accéder à ces sites afin de vous auto former à distance.

Accompagnement ciblé et dynamique : sera coordonné par le coordonnateur REP+.

Elaboration d'un guide des pratiques efficaces pour mutualisation. Vous serez vigilant à observer les pratiques qui méritent de figurer dans ce guide et à les transmettre au coordonnateur REP+.

- ⇒ **Des formations de formateurs, des regroupements d'adjoints supplémentaires seront organisés par l'IEN chargé de la mission « éducation prioritaire » afin de donner une cohérence, une cohésion à l'ensemble du dispositif. Vous y serez convoqué(e).**

## PRIORITE 6

## Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

### **Le pilotage des réseaux**

Comité de pilotage : présidé par l'IEN et le chef d'établissement, il harmonisera, régulera, envisagera des actions communes à partir des constats locaux. Vous y participerez et transmettez au coordonnateur REP+ les demandes des équipes.

⇒ Un tableau de bord commun à tous les réseaux sera élaboré. Vous participerez à son élaboration.

### **L'animation du réseau**

Seront organisés :

- La semaine de l'école, la semaine de l'école maternelle, la participation aux événements divers tels que l'éducation au développement durable (SERD – éco école ...), des rencontres, des défis, des rallyes afin de cultiver le sentiment d'appartenance à un secteur innovant. Certaines actions se feront sur tout le cycle 3 renouvelé. Les médias locaux seront sollicités régulièrement.
- Réunion publique sur les actions, une fois par an, dynamisée avec le coordonnateur REP+, sur chaque antenne de réseau : présentation des actions sous forme de films, diaporamas ...
  - ⇒ Les élèves, leurs enseignants, les familles et les partenaires seront mis en valeur et présenteront les innovations.

Cette mission donnera lieu à un rapport d'activités qui sera adressé à l'inspectrice de la circonscription et à l'inspecteur de l'éducation prioritaire. Vous le ferez parvenir avant le 15 juin 2017.

Vu et pris connaissance, le :

L'adjoint(e) supplémentaire REP+

L'Inspectrice de l'éducation nationale